

Revue des ESAs

Mars 2018

La Commission européenne a présenté, fin septembre, sa proposition législative visant à réviser le Comité européen du risque systémique et les trois autorités européennes de supervision financière : l'Autorité européenne des marchés financiers, l'Autorité bancaire européenne (dont le nouveau siège sera à Paris) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Co-rapporteuse au Parlement européen avec Burkhard Balz (PPE, allemand), je plaide pour une réforme à la fois réaliste et ambitieuse des autorités européennes de supervision financière, notamment en distinguant les fonctions de régulateur et de superviseur. Cette réforme doit avoir comme objectif de mieux surveiller les risques et de renforcer la convergence dans la supervision des établissements financiers au sein de l'Union européenne, en renforçant les pouvoirs, la gouvernance et le financement de ces trois autorités.

[Revoir l'audition Econ sur les ESAs du 27 février 2018](#)

[Le rapport sur le siège de l'Autorité bancaire européenne](#)